



12 PILIERS SÉCURITÉ



Préparation du Travail



Utilisation des Équipements de Protection Individuelle



Vigilance Partagée



Gestion du Changement



Circulation & Déplacement



Manutention Manuelle de Charge



Utilisation de l'Outillage



Opération de Levage



Travail en Hauteur



Travaux de Feu



Travaux de Nettoyage Haute Pression



Ordre, Rangement & Propreté





1. PRÉPARATION DU TRAVAIL

OBLIGATIONS

- Informer au préalable chaque intervenant(e) sur les conditions d'exécution de son travail : mode opératoire si existant, consignes sécurité, etc.,
- Respecter les consignes du mode opératoire ou du permis de travail si existant,
- Vérifier tous ces points avant de démarrer un travail :
 - o Je sais quoi faire?
 - o Comment faire?
 - o Avec quoi?
 - Je sais quels risques sont présents et comment m'en protéger?

- Ne pas commencer un travail sans autorisation validée par le client lorsque cela est nécessaire,
- Ne pas commencer un travail sans faire une analyse de risques.







Préparation du Travail



Utilisation des Équipements \
de Protection Individuelle



Vigilance Partagée



Gestion du Changement



Circulation & Déplacement



Manutention Manuelle de Charge



Utilisation de l'Outillac



Opération de Levage



Travail en Hauter



Travaux de Feu



Travaux de Nettoyage Haute Pression



Ordre, Rangement &

2. UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

OBLIGATIONS

- Se renseigner sur les protections individuelles requises sur ma zone de travail (sites clients ou agences),
- S'équiper des protections adéquates selon les risques de mon travail pour être bien protégé(e),
- Contrôler régulièrement la conformité et l'état de conservation des EPI que j'utilise.

- Ne pas enfreindre les règles de port des EPI en vigueur,
- Ne pas utiliser des EPI dont la validité des contrôles règlementaires a expiré,
- Ne pas recourir à des EPI non validés par mon entreprise.





















10 Travaux de Feu

11 Travaux de Nettoyage Haute Pression

Ordre, Rangement & Propreté

3. VIGILANCE PARTAGÉE

OBLIGATIONS

- Intervenir si l'on constate un danger grave et imminent ou une situation à risque non maîtrisée pour moi et les autres,
- Être acteur (actrice) de ma sécurité et celle des autres : alerter pour "sauver",
- Être concentré(e) et appliqué(e) sur ce que je fais.















Manutention
Manuelle de Charge

7 Utilisation de l'Outillage

8 Opération de Levage

9 Travail en Hauteur

10 Travaux de Feu

11 Travaux de Nettoyage Haute Pression

Ordre, Rangement & Propreté

4. GESTION DU CHANGEMENT

OBLIGATIONS

- Se poser la question suivante à chaque changement de situation : qu'est-ce qui a modifié les conditions de sécurité de mon travail ?,
- Stopper son travail si les conditions de sécurité ne sont plus réunies pour travailler en sécurité,
- Consulter son supérieur hiérarchique en cas de doute sur le travail à réaliser.

- Ne pas prendre d'initiative sans avoir interrogé son supérieur hiérarchique sur le déroulement de l'opération,
- Ne pas reprendre le travail sans s'être assuré(e) que les conditions de sécurité étaient à nouveau réunies.

















7 Utilisation de l'Outillage

8 Opération de Levage

9 Travail en Hauteur

10 Travaux de Feu

11 Travaux de Nettoyage Haute Pression

Ordre, Rangement & Propreté

5. CIRCULATION & DÉPLACEMENT

OBLIGATIONS

- Être attentif(ve) et concentré(e) sur mes déplacements à pied ou avec un véhicule,
- Emprunter les accès et voies de circulation prévues pour vos déplacements,
- Respecter les 3 points d'appui pour monter et descendre des engins.

- Ne pas utiliser un téléphone portable en phase de conduite autrement qu'avec un dispositif intégré au véhicule (excepté pour les manœuvres d'engins),
- Ne pas se déplacer en étant sous l'emprise d'alcool, drogues et/ou stupéfiants,
- Ne pas enfreindre les règles de circulation et ne pas sortir des gabarits de la route lors de la conduite d'engins.





12 PILIERS SÉCURITÉ

- 1 Pro
 - Préparation du Travail
- 2

Utilisation des Équipements de Protection Individuelle

- 3
- Vigilance Partagée
- 4 😥
- Gestion du Changement
- 5

Circulation & Déplacement

- 6
- Manutention Manuelle de Charge
- 7 💢
- Utilisation de l'Outillage
- 8 👨
- Opération de Levage
- 9
- Travail en Hauteu
- 10 🎢
- Travaux de Feu
- 11
- Travaux de Nettoyage Haute Pression
- 12 📆

Ordre, Rangement & Propreté

6. MANUTENTION MANUELLE DE CHARGE

OBLIGATIONS

- Évaluer l'opération à réaliser :
 - o Faire quoi?
 - o Comment?
 - o Avec quoi?
 - o Avec qui?
- Privilégier l'utilisation d'équipements d'aides mécaniques (chariot, palan, transpalette ...),
- Travailler dans une posture adéquate selon l'effort à fournir : dos droit, jambes fléchies, bras tendus, travail face à la charge.

INTERDICTIONS

• Ne pas laisser une partie du corps (mains, pieds ...) dans une zone non sécurisée où elle pourrait être coincée ou écrasée.



















8 Opération de Levage

9 Travail en Hauteur

10 Travaux de Feu

11 Travaux de Nettoyage Haute Pression

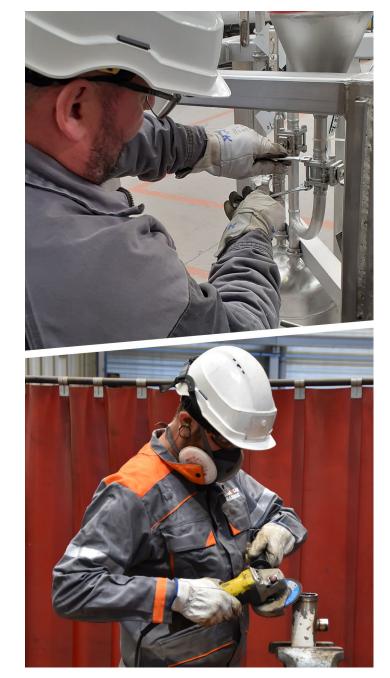
Ordre, Rangement & Propreté

7. UTILISATION DE L'OUTILLAGE

OBLIGATIONS

- Utiliser de l'outillage en adéquation avec la tâche à réaliser,
- Contrôler régulièrement la conformité l'outillage : état de fonctionnement, usure, absence de déformation, etc.,
- Isoler tout équipement défectueux et en informer votre supérieur hiérarchique.

- Ne pas détourner l'utilisation d'un outil pour réaliser une tâche de travail autre que ce pour quoi il a été conçu,
- Ne pas désactiver les dispositifs de sécurité d'un outil qui en est équipé,
- Ne pas travailler avec des outils non contrôlés ou en mauvais état.















7 Utilisation de l'Outillage









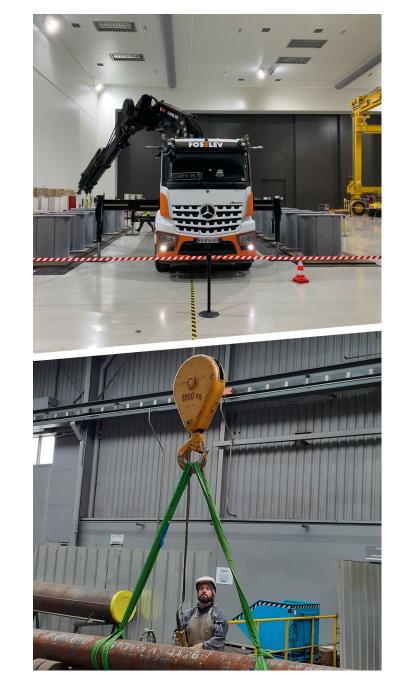


8. OPÉRATION DE LEVAGE

OBLIGATIONS

- Faire mon examen d'adéquation avant de lever : masse / centre de gravité de la charge, accessoires de levage, zone de travail adaptée (sol, espace aérien ...), coactivité, etc.,
- Etre formé(e) et habilité(e) selon mon rôle : grutier, élingueur, chef de manœuvre,
- Utiliser correctement mon engin de levage : calage sécurisé, verrouillage des poutres, configuration du CEC adaptée, respect des abaques de charges,
- Réaliser un élingage en adéquation avec la charge à lever : choix des apparaux, mode d'élingage, protection des arrêtes vives.

- Ne pas se déplacer ou se tenir sous une charge suspendue,
- Ne pas franchir un balisage sans en avoir reçu l'autorisation par le chef de manœuvre de l'opération,
- Ne pas utiliser d'accessoires de levage sans contrôler leur état de conservation et la validité de leurs contrôles règlementaires.





7 Préparation du Travail

- 2 Utilisation des Équipements de Protection Individuelle
- Vigilance Partagée
- Gestion du Changement
- 5 Circulation & Déplacement
- Manutention Manuelle de Charge
- 7 Utilisation de l'Outillage
- 8 Opération de Levage
- 9 Travail en Hauteur
 - 10 Travaux de Feu
 - 11 Travaux de Nettoyage Haute Pression
 - Ordre, Rangement & Propreté

9. TRAVAIL EN HAUTEUR

OBLIGATIONS

- Prioriser l'emploi de protections collectives appropriées, vérifiées et conformes,
- Être formé(e), habilité(e) et apte médicalement pour travailler en hauteur (échafaudage, port du harnais, nacelle ...),
- Travailler sur des équipements de travail réceptionnés, conformes et contrôlés régulièrement (échafaudage, nacelle ...).

- Ne pas évoluer dans le panier d'une nacelle élévatrice sans harnais de sécurité fixé à un point d'ancrage dédié,
- Ne pas utiliser d'échelle comme poste de travail si une protection collective ou individuelle peut être mise en place. Son usage sera toléré si aucune autre protection ne peut être utilisée ou si l'analyse de risque de l'opération le permet,
- Ne pas utiliser de harnais anti-chute non contrôlé et non adapté à la tâche (longe, système d'accroche ...).





12 PILIERS SÉCURITÉ



- 2 Utilisation des Équipements de Protection Individuelle
- 3 Vigilance Partagée
- Gestion du Changement
- 5 Circulation & Déplacement
- Manutention Manuelle de Charge
- 7 Utilisation de l'Outillage
- 8 Opération de Levage
- 9 Travail en Hauteur
- 10 Travaux de Feu
 - 11 Travaux de Nettoyage Haute Pression
 - Ordre, Rangement & Propreté

10. TRAVAUX DE FEU

OBLIGATIONS

- Contrôler visuellement la conformité du matériel avant chaque utilisation : équipements, raccords, flexibles, organes de sécurité,
- Travailler dans un environnement de travail sécurisé : voies d'accès dégagées, moyens d'extinctions à proximité, bâches de protection, équipement stable,
- Porter les protections individuelles adaptées :
 - <u>Meulage</u>: casque, lunettes de sécurité étanches avec visière de protection, protections auditives, gants de travail, vêtements couvrants, chaussures de sécurité,
 - Soudage : cagoule, gants, vêtements couvrants, chaussures de sécurité, selon procédés aspiration des fumées ou/et cagoule ventilée.

- Ne pas travailler sans contrôler la présence et la conformité des moyens de protections (bâche ignifugée, carter de protection, extincteur ...),
- Ne pas intervenir avec du matériel non-conforme (disque à meuler, flexible de gaz ...).





















10 Travaux de Feu





11. TRAVAUX DE NETTOYAGE HAUTE PRESSION

OBLIGATIONS

- Etre formé(e) et habilité(e) selon mon rôle : opérateur, chef de bord ou technicien expert,
- Respecter les consignes des documents de travail et compléter la check-list "Haute Pression" avant toute intervention.
- Vérifier l'état du matériel et la présence des organes de sécurité avant l'intervention : état des outils / accessoires (pistolet, flexibles, système anti-fouet, commande à action maintenue), arrêt d'urgence, etc.

- Ne pas travailler sans dispositif anti effet fusée et/ou anti retournement de sortie de la tête de lavage,
- Ne pas intervenir sans être équipé des EPI spécifiques indiqués dans les documents de travail,
- Ne pas travailler avec du matériel non-conforme ou non adapté à l'opération.















7 Utilisation de l'Outillage

8 Opération de Levage

9 Travail en Hauteur

10 Travaux de Feu

Travaux de Nettoyage Haute Pression

12 Ordre, Ra

Ordre, Rangement & Propreté

12. ORDRE, RANGEMENT & PROPRETÉ

OBLIGATIONS

- Adopter les principes de la méthode "5S" sur ma zone de travail : débarrasser, ranger, nettoyer, maintenir en ordre, reproduire l'action,
- Organiser régulièrement l'évacuation des déchets et le rangement de votre zone de travail,
- Respecter les consignes de tri des déchets en vigueur sur votre zone de travail.

- Ne pas encombrer les accès aux voies de circulation et aux organes de sécurité (extincteurs, téléphones d'urgences...),
- Ne pas quitter sa zone de travail sans l'avoir rangée et nettoyée.

